

VILLE DE THUIN - SEANCE DU COLLEGE COMMUNAL DU 30/12/2016

Présents : M. Ph. BLANCHART, Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre-Président
MM. V. CRAMPONT, P. VRAIE, Mme K. COSYNS, MM. Ph. LANNOO, P. NAVEZ, Echevins
Mme M-E VAN LAETHEM, Présidente du CPAS
Mme M. C.DEOM, Directrice générale f.f

Service : Service ADL

33. Objet : Lidl - dérogation au jour de repos hebdomadaire (ST/ST)

Exposé :

Par un courrier daté du 12 décembre dernier, Monsieur Ramboer Fien, Jr Consultant GRC du groupe Lidl, sollicite l'accord du Collège pour l'ouverture exceptionnelle de leur filiale située au 110 rue d'Anderlues à Thuin, le(s) dimanche (s) 30 avril et 12 novembre ainsi que les 03, 24 et 31 décembre 2017.

Avis :

Décision :

Vu la requête de Mr Ramboer Fien, Jr Consultant GRC pour Lidl Belgium tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir leur filiale sise au 110 de la rue d'Anderlues à Thuin, les dimanches 30 avril et 12 novembre ainsi que les 03, 24 et 31 décembre 2017;

Vu la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services;

DECIDE:

Article 1er: d'octroyer une dérogation au jour de repos hebdomadaire à tous les commerçants de Thuin, les dimanches 30 avril et 12 novembre ainsi que les 03, 24 et 31 décembre 2017;

Article 2: la présente délibération sera transmise au Gouverneur de la Province, à la zone de Police et aux intéressés.

Article 3: les dérogations seront annoncées sur le site officiel de la Ville ainsi que sur sa page Facebook

PROVINCE
DE
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
DE
THUIN

VILLE
DE
THUIN

Numéro postal 6530

Délibération N° 33

OBJET :

Lidl – dérogation au jour
de repos hebdomadaire

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette ville, a été
extrait ce qui suit :

SEANCE DU 30 décembre 2016

Présents : M. Ph. BLANCHART, Echevin délégué aux fonctions
de Bourgmestre-Président;
MM. V. CRAMPONT, P. VRAIE,
Mme K. COSYNS, MM. Ph. LANNOO, P. NAVEZ, Echevins.
Mme M.-E. VAN LAETHEM, Présidente du CPAS ;
Mme M. DEOM, Directrice générale f.f.

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu la requête de Mr Ramboer Fien, Jr Consultant GRC pour Lidl
Belgium tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir leur filiale sise au 110 de la rue
d'Anderlues à Thuin, les dimanches 30 avril et 12 novembre ainsi que les 03, 24
et 31 décembre 2017;

Vu la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans
le commerce, l'artisanat et les services;

DECIDE:

Article 1er: d'octroyer une dérogation au jour de repos hebdomadaire à tous les
commerçants de Thuin, les dimanches 30 avril et 12 novembre ainsi que les 03,
24 et 31 décembre 2017;

Article 2: la présente délibération sera transmise au Gouverneur de la Province,
à la zone de Police et aux intéressés.

Article 3: les dérogations seront annoncées sur le site officiel de la Ville ainsi
que sur sa page Facebook

En séance, date que dessus;

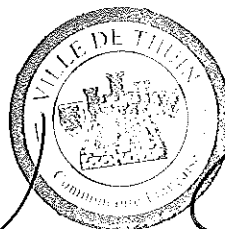
La Directrice générale f.f.,
(s) C. DEOM.

Le Président,
(s) Ph. BLANCHART.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Michelle DUTRIEUX.



L'Echevin délégué aux
fonctions de Bourgmestre,

Philippe BLANCHART,
Député fédéral.